RÉF CLIENT P09028 CAPS. BAKELITE NOIR PP 28 TS

REF TECHNICAPS 2000002045504

Composition

Famille et nature chimique des matériaux indiqués par couche de l'intérieur vers l'extérieur. Les éléments avec le symbole 🔶 sont en contact direct avec le produit.

- Joint en treseal (Polyéthylène) 🔶
- Colle
- Couvercle en résine urée-formaldéhyde (60-70 % CAS 9011-05-6) et cellulose (30-40 % CAS 9004-34-6)

Impuretés techniquement inévitables présentes : non portées à notre connaissance.
Additifs utilisés lors de la production de l'emballage (colorant, antioxydant, filtres UV, lubrifiants : Aucun additif porté à notre connaissance ou ajouté intentionnellement par Technicaps. Nous rappelons que la matière est teintée masse, il n'y a pas d'ajout de pigments par Technicaps.

Réglementations relative aux matériaux d'emballage

Réglementation 1907/2006 REACH : Ne contient pas de substances classées CMR dans la liste candidate ECHA dans des concentrations excédant 0,1%, ni de substances listées dans l'Annexe XVII de REACH dans des concentrations excédant la limite fixée par cette annexe. Nous ne testons pas directement leur absence.
CLP selon 1272/2008 : aucune exigence d'étiquetage. Lors de mises à jour des listes des substances publiées par l'ECHA, il revient à nos fournisseurs de nous prévenir de leur présence.
Directives européenne 94/62/EC, 2004/12/CE et CONEG relatives aux emballages et aux déchets d'emballages : La somme des concentrations en plomb, Cadmium, mercure, chrome hexavalent ne dépasse pas 100 ppm en poids de l'emballage. L'article est considéré comme combustible et compatible avec le processus de récupération d'énergie. L'emballage ne présente pas dans sa condition de substances classées comme dangereuses pour l'environnement.
ISO 9001 et 14001 : le site de fabrication de l'article est certifié sur ces deux normes.

Règlement cosmétique

Règlement 1223/2009 : Le packaging n'a pas fait l'objet d'ajout intentionnel de produits chimiques listés dans les annexes II et III en quantités supérieures aux limites applicables. Leur présence est donc peu probable, mais ils n'ont pas fait l'objet d'analyses pour garantir leur absence.
Directive 76/768/CEE : L'article ne contient aucune substance qui est restreinte par la directive.

Contact alimentaire

Règlement 1935/2004 des matériaux entrant en contact avec les aliments : Se conforme.
Règlement 10/2011 des matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires **:** Les substances autorisées mais régulées avec une limite de migration spécifique ont fait l'objet de test de migration aux stimulants alimentaires A, B, D2 pendant 10 jours à 40°C. La limite de migration n'a pas été atteinte concluant à une compatibilité alimentaire et une conformité au règlement. La vérification de ces limites doit être effectuée par le client final, avec le produit final, et dans les conditions réelles d'utilisation (temps, température, et stimulants appropriés).
Règlement 2023/2006 sur la bonne pratique en matière de fabrication pour des matériaux des articles prévus pour entrer en contact avec la nourriture : L'article a été fabriqué selon les conditions appropriées de ce règlement.
Matériaux recyclés : L'article est conformes à l'article 1,2(b) et le point (7) du préambule de la règlementation 282/2008/EC sur les matières plastiques réutilisés et les articles prévus pour entrer en contact alimentaire.
Directive 2004/1/CE : La matière du joint répond au non usage de l'azodicarbonide comme agent gonflant.

F.D.A. 21 CFR (Etats-Unis) : Le joint est conforme aux exigences des sections 177,1520 polymères d'oléfine, 177,1350 copolymères d'acétate d'Ethylène-vinyle, 175,105 adhésifs, 175,300 revêtement résineux et polymères, 178,3297 colorants pour les polymères.
GB9685-2008 (Chine) : Tous les ingrédients du joint sont listés de ce standard et/ou sa révision **GB9685-2016** et sont approuvés pour une utilisation en contact alimentaire.

Utilisation pharmaceutique

Le Joint a passé les essais préconisés par la 7ème édition de pharmacopée européenne : **Monographie 3.1.3**" polyoléfines » et **Monographie 3.1.5**" polyéthylène avec des additifs pour des récipients pour parentéral et pour les préparations ophtalmiques ».

Autres informations complémentaires

Conflict minerals : Nos fournisseurs nous ont attesté que les matières premières ne contiennent pas de minéraux définis comme conflict minerals. Technicaps ne rajoutant aucun adjuvant durant le process de fabrication, nous ne réalisons pas de tests pour garantir leur absence.
Proposition California 65 : Aucun des ingrédients n'est en violation avec cette proposition.
BSE - TSE : Tous les ingrédients sont fabriqués selon la note des conseils pour réduire au minimum le risque de transmettre les agents spongiformes animaux d'encéphalopathie par l'intermédiaire des produits pharmaceutiques humains et vétérinaires adoptés par le comité des spécialités pharmaceutiques (CSP) et par le comité des médicaments vétérinaires (CMV). Nos fournisseurs ont déclaré que les matériaux utilisés pour le joint peuvent être considérés sûr pour l'employer dans des applications de nourriture en ce qui concerne la transmission d'ESB et d'EST.
Norme européenne EN 71-3 sur la sécurité des jouets : Il n'y a pas d'incorporation intentionnelle de produits chimiques régulés de cette norme dans des quantités au-dessus des seuils limites applicables. Ainsi leur présence dans le produit final est peu probable. Cependant ils n'ont pas été spécifiquement analysés pour assurer leur absence.
Absence de produits chimiques : Dans la production des composants fournisseurs ou lors de notre process de fabrication, les substances suivantes ne sont intentionnellement employées ou ajoutées, bien que leur absence n'est pas été spécifiquement analysée : Azodicarbonamide, composés de benzophenone, Bisphenol A, BTHC, DEHP, DEHTP, Dimethylfuramate DOA, Galaxolide, Gluten, Glycerides, Hexamol DINCH, Lactose, Latex, Nitrite, Nitrosamines, Pah, Phtalates, TAA, Tonalide, TOTM, PVC
FSC / PEFC : La cellulose contenue dans le couvercle est certifiée FSC / PEFC par notre fournisseur de matière première.
Environnement : Nos produits peuvent être débarrassés des manières suivantes, selon les conditions où ils ont été exposés ou soumis et à l'intégralité de législation locale applicable : Recyclage et réutilisation, Incinération avec récupération de l'énergie, décharge. L'article est certifié LOOP.

Julien Aubry Responsable des opérations industrielles

certifie que les informations de cette attestation sont conformes aux informations reçues de nos fournisseurs, et est en adéquation avec la composition listée dans le paragraphe composition.

27/04/2021

Matthieu LE PAPE, Business Account Engineer

certifie que les codes articles et désignations renseignées en entête de ce document sont conformes avec la composition du produit conformément à la liste de fabrication de notre ERP.

Ce document est nul sans date et une double signature du Responsable règlementaire et du Commercial qui déclare l'article.

Technicaps 14 Chemin du moulin de la Bruyère 72250 Challes (France). Tél : +33 (0)2 43 89 17 69 Mail : infos@technicaps.fr